## [Text]

The tariff barriers on frozen fish sticks and portions is also a principal concern to our association. While most unprocessed fish products move freely between Canada and the U.S.A., the tariff barrier on sticks and portions is set at 15%. This forces smaller processing companies to export their frozen cod blocks to the U.S.A. market with little value added. It causes the larger companies, like Fishery Products International and National Sea Products, to forward integrate into the U.S.A. to set up value added lines and export both the raw material and jobs to their U.S.A. subsidiaries. We believe that the advantages of value added products produced in Canada are worth pursuing and would contribute greatly to the continued viability of the industry.

RECOMMENDATION: That government attempt, where possible, to lessen protectionist pressures in the U.S.A., and aggressively pursue the inclusion of fishery products in any negotiated free trade agreement with the U.S.A.

## FACTORY FREEZER TRAWLERS:

FANL wishes to express its support of existing federal government policy to prohibit the use of FFTs with respect to the utilization of the northern cod stocks. In advancing our position, we must clarify that the specific application by National Sea Products Ltd. is not being addressed. It is a question of whether or not existing policy to prohibit the use of FFTs should be changed at this point in time. The issue is obviously a complex one which was reflected in very intense discussion with the association. There is not a unanimous view. The official position of the association reflects the fact that the majority of member companies feel that there are several important outstanding questions.

The association has a number of concerns related to the impact of FFTs on the markets presently supplied by shore-based production facilities. Any expansion of frozen-at-sea squid production will very likely impact on the ability of shore plants to market squid in times of competition for share of a limited market. However, the principal question of the association from a marketing perspective is related to the question of how FFT-produced cod products would interface with those currently being exported by Newfoundland companies. We are increasing our production of high quality products and expanding our share of premium markets in the face of tough international competition. We have not yet had sufficient opportunity to fully assess whether or not Canadian FFTs would complement or conflict with the industry's interests and objectives with respect to the marketplace.

The more fundamental concern of the association in articulating support of the existing policy on FFTs, relates to

## [Translation]

Les barrières douanières sur les bâtonnets et les portions de poissons congelés préoccupent également beaucoup notre Association. Alors que la plus grande partie du poisson non traité circule librement entre le Canada et les États-Unis, les barrières douanières sur les bâtonnets et les portions s'élèvent à 15 p. 100. Cela oblige les petites compagnies de traitement du poisson à exporter leurs blocs de morue congelée sur le marché américain avec une faible valeur ajoutée. De grandes compagnies comme Fisherv Products International et National Sea Products sont contraintes de s'intégrer en aval aux États-Unis pour y établir des lignes de production à plus grande valeur ajoutée et, ce faisant, d'exporter à la fois les matières premières et les emplois vers leurs filiales américaines. Nous estimons que les avantages des produits à valeur ajoutée produits au Canada valent la peine qu'on continue et qu'ils contribueraient grandement au maintien de la viabilité de l'industrie.

RECOMMANDATION: Que le gouvernement tente, si possible, d'atténuer les pressions protectionnistes aux États-Unis et continue à se montrer agressif pour inclure les produits de la pêche dans tout accord de libre échange négocié avec les États-Unis.

## CHALUTIERS USINES CONGÉLATEURS:

La FANL désire exprimer son appui à la politique actuelle du gouvernement fédéral visant à interdire les chalutiers usines congélateurs pour le traitement des stocks de morue de l'Atlantique Nord. En prenant ainsi position, il nous faut préciser que nous ne tenons pas compte de la demande particulière présentée par National Sea Products Ltd. Il s'agit pour nous simplement de savoir si la politique actuelle interdisant l'utilisation des navires usines congélateurs devrait être ou non changée. Le problème est manifestement complexe comme en a témoigné l'intensité des discussions au sein de l'Association. Les opinions divergent. La position officielle de l'Association reflète le fait que la majorité des compagnies membres estiment qu'il y a plusieurs importantes questions en suspens.

Les préoccupations de l'Association sont nombreuses concernant l'incidence des chalutiers usines congélateurs sur les marchés actuellement approvisionnés par les installations de production à terre. Toute augmentation de la production de calmar congelé en mer se répercutera très certainement sur la capacité des usines à terre à mettre en marché leur production à certaines périodes où la part du marché est limitée. Toutefois, la principale question que se pose l'Association, dans une perspective de mise en marché, est de savoir comment les produits de la morue traités par les navires usines congélateurs se comporteront face aux produits actuellement exportés par les compagnies de Terre-Neuve. Nous sommes en train d'augmenter notre production de produits de grande qualité et nous agrandissons notre part dans les marchés les plus intéressants malgré une rude concurrence internationale. Nous n'avons pas encore eu suffisamment l'occasion d'évaluer si les navires usines congélateurs canadiens viendraient seconder les intérêts et les objectifs commerciaux de l'industrie des pêches ou s'ils entreraient en conflit avec ceux-ci.

En se faisant le porte-parole de l'appui à la politique actuelle concernant les chalutiers usines congélateurs, l'Association se